

COMMUNE DE **SAINT-CERGUE** – MUNICIPALITE**PREAVIS MUNICIPAL No 02/2021****Demande de crédit de 2'196'000 CHF pour la réalisation de la deuxième phase d'aménagement d'un parking permanent et temporaire à la Givrine en remplacement de celui existant le long de la RC 19 BP**

Délégués municipaux : Pierre GRABER, Dominique GAFNER

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Introduction

La première phase d'aménagement du col de la Givrine a été menée à son terme fin 2020. Elle comprenait

le comblement partiel du vallon de la Givrine ainsi que la réalisation de passages sous la route cantonale RC 19-BP. La deuxième phase d'aménagement, qui fait l'objet du présent préavis, prévoit la réalisation des parkings permanent et temporaire ainsi que l'aménagement des accès routiers (pré-sélections) et la réalisation d'un cheminement du parking vers la halte ferroviaire. Le parking permanent aura aussi la vocation de parc relais (P + R).



*Première phase d'aménagement du parking de la Givrine
(Photo D. Gafner)*

Contexte / Enjeux

Le col de la Givrine est en toutes saisons un lieu de loisirs apprécié pour les habitants de la côte vaudoise, du canton de Genève et de la France voisine. En été et en automne, la Givrine est le lieu de départ d'excursions pédestres, cyclistes et à VTT. En hiver, le site propose différentes activités nordiques : ski de fond, parcours raquettes et piétons, luge, ski alpin (La Trélasse), chiens de traîneau etc. La Givrine est une porte d'entrée du Parc naturel régional Jura Vaudois au même titre que les Cols du Marchairuz et du Mollendruz mais présente l'avantage d'une desserte par le train.

L'année 2020 et l'hiver 2020-2021 a permis de constater la très forte fréquentation de la Givrine par un public de proximité.

La commune de Saint-Cergue assurera la maîtrise de l'ouvrage du projet. Pour ce faire, un Droit de Superficie, accordé par la commune propriétaire de Givrins et actuellement détenu par Télé-Dôle SA, sera transféré à la commune de Saint-Cergue par une modification du contrat de superficie (DDP).

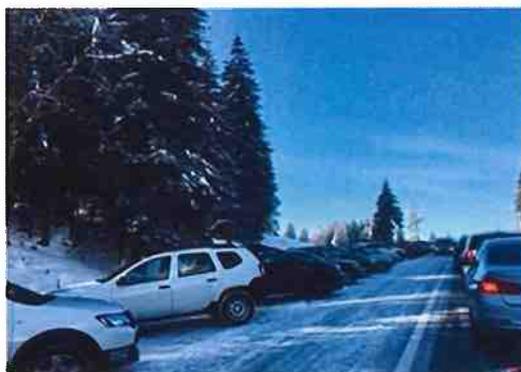


Photo Parking Givrine, hiver 20-21 (Marco Ferrara)

Marché et positionnement du projet

Le projet d'aménagement de la Givrine comporte trois phases qui visent à créer une offre touristique génératrice de retombées économiques pour la commune de St-Cergue, les principaux acteurs du tourisme et les transports publics.

En hiver, la commune de St-Cergue prend en charge les frais de balisage des pistes de raquettes, les frais de damage et de gestion des pistes de ski de fond et des pistes piétonnes, et prend à sa charge la majeure partie des frais de déneigement des parkings de la Givrine et des Pralies. Ces activités génèrent beaucoup de charges et quasiment aucune retombée économique directe pour la commune.

Il serait souhaitable que certaines charges, comme l'entretien des parkings s'équilibrent avec des recettes équivalentes. Dans ce but, la municipalité a la volonté de mettre en place du stationnement payant sur le nouveau parking de la Givrine et va lancer une étude afin de l'aider dans cette démarche.

Ces trois phases de réalisations permettront un saut qualitatif offrant aux touristes et aux familles un meilleur accueil et le développement de nouvelles activités, notamment des possibilités d'apprentissage des activités sportives (ski de fond, VTT...) et de sensibilisation à l'environnement.

Plan partiel d'affectation de la Givrine et réalisation d'un parking

Le plan partiel d'affectation de la Givrine, fruit d'une collaboration entre la commune territoriale de Saint-Cergue, la commune propriétaire de Givrins et la Région de Nyon, est entré en vigueur en 2009. Il définit le cadre réglementaire pour l'aménagement du site prévu en trois phases :

- **Phase 1** : réalisation de deux passages sous la RC 19 BP et comblement partiel du vallon de la Givrine pour la réalisation d'un parking permanent de 150 places et d'un parking temporaire de 450 places
- **Phase 2** : aménagement d'un parking permanent (parc relais) et temporaire et leurs accès afin de permettre le transfert du stationnement dangereux le long de la RC 19 BP
- **Phase 3** : réalisation d'un bâtiment d'accueil touristique composé de différentes fonctions (accueil, maison de la nature, centre nordique, hébergement...). Une démarche participative initiée par Région de Nyon en cours viendra en préciser le programme (magasin, toilettes, location skis/VTT, etc).

Le plan partiel d'affectation de la Givrine permet la réalisation d'un parking public d'une capacité maximale de 600 places. Ces places de parc viennent remplacer les places actuelles le long de la RC 19 BP, mais ne viendront pas augmenter la capacité en places de parc de La Givrine.

Objectifs de la phase 2

- Améliorer les conditions d'accueil du public par une liaison piétonne parking - gare
- Supprimer le stationnement sauvage de long de la RC 19 BP afin de :
 - Sécuriser et fluidifier les déplacements des véhicules sur le périmètre du col
 - Sécuriser et canaliser les déplacements des piétons sur le site
 - Sécuriser le carrefour devant le restaurant de la Givrine avec le passage à niveau.

Travaux de génie civil prévus

Les travaux de cette deuxième phase comprendront :

- L'aménagement d'un parking goudronné permanent d'environ 150 places et d'une zone d'accueil permettant les manœuvres et le parage des bus. Cette zone comprendra la réalisation des fondations, des enrobés, ainsi que la création de zones d'infiltration
- L'aménagement d'une aire de stationnement temporaire sous la forme d'un parking végétalisé, d'environ 450 places, constitué des fondations et d'une couche de terre-pierres en surface pour y recevoir un ensemencement
- Un réglage, une mise en forme et un ensemencement des différents talus de la ligne du NStCM
- Différents travaux routiers le long de la route de France RC 19 BP, en lien avec l'élargissement de la voirie pour la création de voies d'insertion et de présélections au droit du parking et dans la zone de la gare avec création d'îlots
- L'aménagement d'un cheminement piétonnier séparé de la chaussée par une bande herbeuse, entre la gare du NStCM et le parking
- La réalisation des différents services eaux usées (EU), eau sous pression (ESP)
- La réalisation des réseaux d'électricité pour l'alimentation du futur centre d'accueil ainsi que le déploiement d'un réseau de tubes électriques pour l'équipement ultérieur de bornes de recharge
- La suppression des zones de stationnement actuelles en tout-venant sur une longueur de 1.5 km situées en bordure de la route cantonale et leur réintégration au pâturage après végétalisation.

Le niveau fini du terrain ne dépassera pas l'altitude de la route cantonale. L'accès au parking se fera à partir de voie de pré-sélection depuis la route cantonale (RC 19).

Equipements du parking permanent hors préavis 02/2021

Les équipements suivants (liste non exhaustive) prévus sur le parking permanent feront partie d'un autre préavis à financer uniquement par la commune de Saint-Cergue :

- Des bornes de recharges pour véhicules électriques
- Un parc à vélos équipé de bornes de recharge pour vélos électriques
- Un système de parcomètres y compris la signalétique spécifique
- Caméras de surveillance vidéo.

Planning des phases 2 et 3

	Juil. à déc 2020	Janv. à juin 2021	Juil. à déc 2021	Janv. à juin 2022	Juil. à déc 2022	Janv. à juin 2023	Juil. à déc 2023	Janv. à juin 2024
Phase II								
Appel d'offre								
Réalisation des travaux								
Phase III								
Démarche participative								
Etude de faisabilité								
Pré-étude								
Etude de réalisation								
Réalisation								

Gestion des parkings permanent et temporaire

La commune de Saint-Cergue assurera l'entretien et l'exploitation des parkings permanent et temporaire. Elle assurera le règlement des charges (entretien, déneigement, charges de personnel les jours de forte fréquentation pour la gestion du parking payant). Elle mettra en place un stationnement payant et encaissera les recettes liées à la fréquentation (une tarification est permise par le PPA).

Seule une partie sera exploitée en permanence, le solde ne sera mis à disposition que temporairement lors de la période hivernale (du 1er octobre au 30 avril). Pour la partie à usage temporaire, les aménagements du parking seront adaptés afin que les contraintes soient minimales en été (revêtement herbeux, clôture mobile).

Le parking permanent comprendra aussi des emplacements dédiés aux bus. Ce parking pourrait aussi avoir la fonction de parking relais (P + R) permettant aux pendulaires de commuter sur les transports publics ou le covoiturage. Cette fonction n'est pas encore acquise, l'éligibilité du parking de la Givrine sera connue lorsque l'étude P+R conjointe entre Région de Nyon et le canton de Vaud sera terminée. Néanmoins, la fonction de P + R fait partie des besoins urgents des pendulaires qui font face au manque de places de parkings autour de la douane franco-suisse et de la gare de La Cure.

Coûts des aménagements de la phase 2

Coûts pour la réalisation de la deuxième phase du parking de la Givrine (soumissions rentrées)

A Parking permanent	
1 Travaux de génie civil parking permanent	501 600
2 Ensemencement talus	10 000
3 Marquage et signalisation	25 000
4 Banquette 1m le long zone accueil	20 000
5 Honoraires pour direction des travaux	42 000
6 Divers et imprévus	59 400
HT	658 000
TVA	50 666
Total TTC	708 666
B Parking temporaire	
1 Travaux de génie civil	377 600
2 Ensemencement	42 800
3 Ensemencement talus	17 200
4 Barrières	22 000
5 Mesures compensatoires	34 500
6 Honoraires pour direction des travaux	42 000
7 Frais géométriques	10 000
8 Divers et imprévus	54 900
HT	601 000
TVA	46 277
Total TTC	647 277
C Travaux routier le long de la RC	
1 suppression parking actuel sur banquette – 1,5 km	83 200
2 Ensemencement	10 000
3 Présélection accès parkings	41 900
4 Travaux génie civil déplacement RC pour trottoir	133 000
5 Travaux génie civil élargissement RC voie d'insertion	89 500
6 Eclairage sur 300 m	50 000
7 Marquage et signalisation	20 000
8 Honoraires pour direction des travaux	18 000
9 Divers et imprévus	44 400
HT	490 000
TVA	37 730
Total TTC	527 730

Commune de Saint-Cergue

D Trottoir le long de la RC + équipement		
1	Travaux de génie civil trottoir largeur 2m	56 500
2	Mur de soutènement le long de la voie ferrée	65 200
3	Banquette 1m le long du trottoir	18 200
4	Eclairage public	30 000
5	Marquage et signalisation	5 000
6	Travaux génie civil EU accueil sans STAP (240m x 280.-)	52 800
7	Honoraires pour direction des travaux	36 000
8	Divers et imprévus	26 300
<hr/>		
	HT	290 000
	TVA	22 330
<hr/>		
	Total TTC	312 330

Total phase 2 HT	2 039 000
TVA	157 003
Total phase 2 TTC	2 196 003

Préavis arrondi (TTC)

2 196 000

Financement de la phase 2

Compte tenu de son intérêt régional, un financement DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de Région de Nyon) est prévu. Le mécanisme des cercles permet de répartir les coûts entre un cercle porteur (Saint-Cergue est la commune porteuse du projet) et un cercle solidaire (commune ayant adhéré au DISREN). Avec le soutien de Région de Nyon, le cercle porteur lève les fonds tiers. Sur la base d'un appel d'offres dans le cadre d'une procédure ouverte en marché public, le montant des investissements s'établit à **CHF 2'196'000 TTC**.

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres dans le cadre d'une procédure ouverte. Le budget a été établi sur la base des soumissions rentrées (le 2e prix est pris en compte).

Participations du canton

1. Loi sur les routes (LRou)

Compte tenu des enjeux de ce projet situé à l'interface du domaine routier cantonal et du domaine communal, une participation du Canton de Vaud est envisagée dans le cadre de la loi sur les routes (LRou) du 10 décembre 1991. Cette participation s'élève

à **CHF 577'676** maximum. Il s'agit d'un soutien proportionnel dont le montant effectif sera adapté au coût définitif du projet. Cette participation fera l'objet d'une convention tripartite entre Région de Nyon, la commune et la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) du Canton de Vaud.

2. Parking relais (P + R)

Une participation additionnelle pour l'aménagement du parking permanent (parking relais) est possible si l'étude de planification des parkings d'échange du district de Nyon confirme que la Givrine est un site stratégique pour le développement d'un P+R. La participation totale du Canton de Vaud pour le parc relais pourrait atteindre le montant de **CHF 354'333**. Cependant, l'éligibilité du parking de la Givrine à cette participation n'est pas acquise, elle dépend des résultats de l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon qui sera terminée fin 2021 (Préavis Région de Nyon 56-2020).

L'éligibilité du parking de la Givrine à une participation de l'état de Vaud pour les P+R a paru très aléatoire à la municipalité en raison de la mauvaise desserte en transports publics de la gare de la Givrine (fréquences à l'heure) et de la réalisation des travaux du parking avant la fin de l'étude P+R. Si cette participation n'était pas obtenue, la commune prendrait le risque, en tant que cercle porteur, de devoir assumer la somme de CHF 354'333 en plus de sa part. Pour cette raison, la municipalité a désiré négocier la répartition financière avec Région de Nyon afin de ne pas tenir compte de cette hypothétique participation P + R dans la répartition DISREN.

Il a été convenu avec Région de Nyon que si cette participation était obtenue du canton, Région de Nyon rembourserait au prorata les communes du cercle porteur et du cercle solidaire, soit CHF 70'867 (20%) pour St-Cergue et CHF 283'466 (80%) pour les communes solidaires. La somme de CHF 70'867 viendrait en déduction du coût assumé par la commune et la part communale finale serait alors de **212'799 CHF** (283'666 – 70'867).

Au total, le soutien cantonal pour la phase 2 est estimé à **CHF 577'676** au maximum.

Une participation au titre du Fonds régional d'équipement touristique (FRET) est envisagée à hauteur de **CHF 200'000**, portant le total des fonds tiers à **CHF 777'676**.

La part régionale est de **CHF 1'418'324**. Elle est répartie entre le cercle porteur et le cercle solidaire. Le cercle porteur (A : Saint-Cergue) prend en charge 20% des coûts, soit un montant de **CHF 283'664**. Le cercle solidaire (A : Givrins, Trélex et Genolier ; B : autres communes adhérentes) prend en charge 80% des coûts, soit **CHF 1'134'660**.

Répartition DISREN- Région de Nyon

du financement de la deuxième étape du parking de la Givrine

			CHF (TTC)	%	CHF (TTC)
Fonds tiers	Canton de Vaud	LRou	577 676		577 676
		P + R #	0		
	Fond d'équipement touristique régional	FRET	200 000		200 000
					777 676
Région de Nyon DISREN	Cercle porteur	Commune de St-Cergue	283 664	20	1 418 324
	Cercle solidaire	Autres communes de Région de Nyon	1 134 660	80	
TOTAL TTC					2 196 000

voir chapitre participation du canton, point 2, P + R en page 6

Conclusion

Malgré une importante fréquentation touristique, le Col de la Givrine reste à ce jour peu aménagé et peu organisé, limitant de fait les retombées économiques sur le périmètre. Une série de mesures visent à développer la fonction touristique du site. Après la réalisation d'une première étape, cette deuxième phase d'aménagement est déterminante pour accueillir le

public dans de meilleures conditions. La troisième phase qui suivra permettra quant à elle de développer de manière significative la fonction économique du site.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Saint-Cergue

- Vu le préavis no 02/2021 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Ouï le rapport de la commission d'urbanisme
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- de réaliser la deuxième phase d'aménagement d'un parking permanent et temporaire à la Givrine en remplacement de celui existant le long de la RC 19 BP
- d'entreprendre la réalisation de l'étape 2 sous condition de l'acceptation du projet par le Conseil intercommunal de Région de Nyon
d'octroyer à cet effet un crédit de **CHF 2'196'000 TTC** qui sera financé par :

- Commune de Saint-Cergue (DISREN, commune porteuse)	283'664 CHF
- Région de Nyon, (DISREN communes solidaires)	1 134 660 CHF
- Fonds tiers (Canton de Vaud, FRET)	777'676 CHF
- de réserver les droits de la commune de Saint-Cergue quant à la définition de la clé de répartition de l'étape finale de réalisation du parking et de ses travaux connexes
- de financer ce montant par un emprunt faisant partie du plafond d'endettement
- d'amortir l'investissement net de CHF 283'664 en 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 15 février 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Pierre Graber



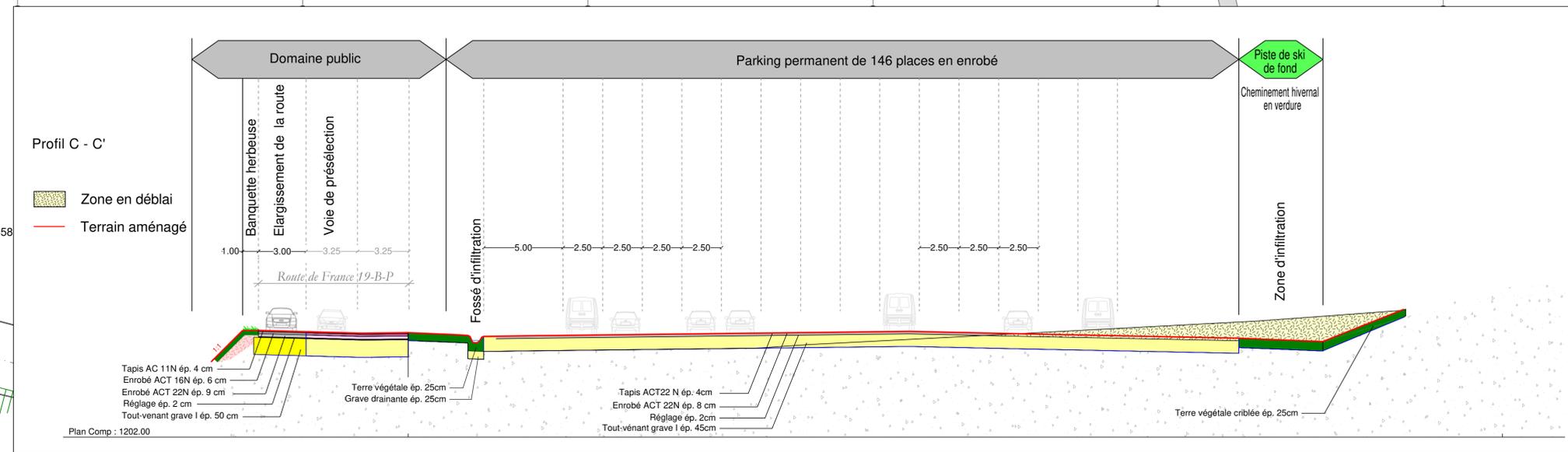
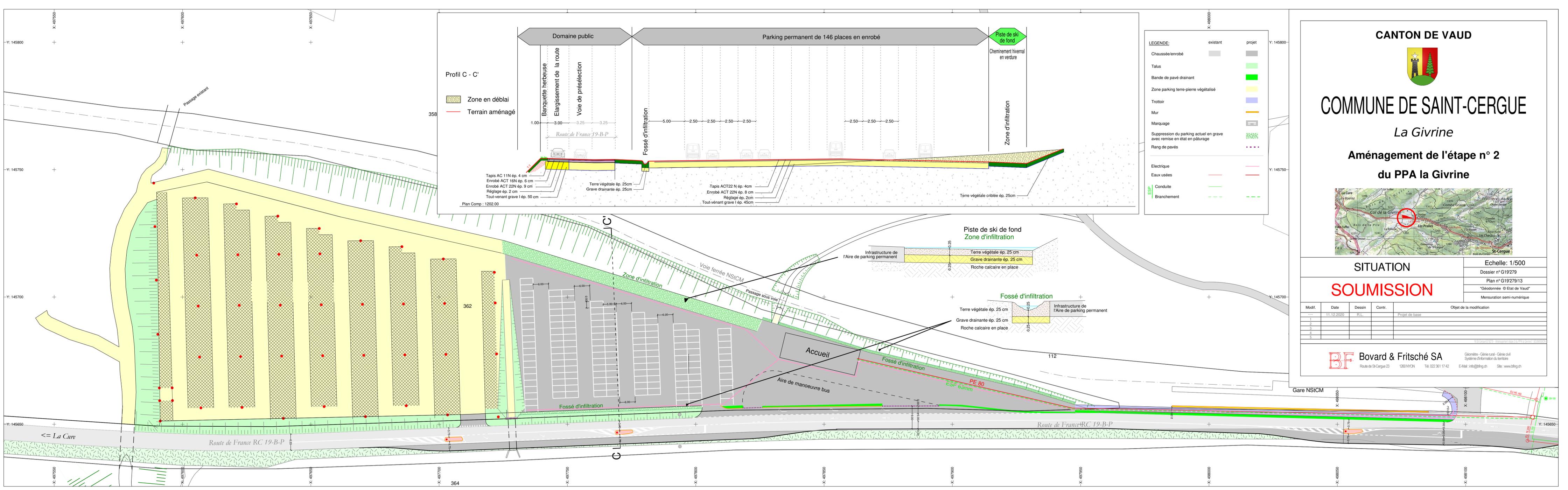
La Secrétaire



Joëlle Carriot

Annexe : Plan mis en soumission marché public

Commune de Saint-Cergue



LEGENDE:

	existant	projet
Chaussée/enrobé		
Talus		
Bande de pavé drainant		
Zone parking terre-pierre végétalisée		
Trottoir		
Mur		
Marquage		
Suppression du parking actuel en grave avec remise en état en pâturage		
Rang de pavés		
Electrique		
Eaux usées		
Conduite		
Branchement		

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE SAINT-CERGUE

La Givrine

**Aménagement de l'étape n° 2
du PPA la Givrine**



SITUATION				Echelle: 1/500	
				Dossier n° G19/279	
				Plan n° G19/279/13	
				"Géodonnée © Etat de Vaud"	
				Mensuration semi-numérique	
Modif.	Date	Dessin	Contr.	Objet de la modification	
1	11.12.2020	R.L.		Projet de base	
2					
3					
4					
5					

BF Bovard & Fritsché SA

Route de St-Cergue 23 1260 NYON Tél. 022 361 17 42 E-Mail: info@bfng.ch Site: www.bfng.ch

Géomètre - Génie rural - Génie civil
Système d'information du territoire